



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de région académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

# DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT EN SERVICE CIVIQUE DES JEUNES D'OCCITANIE, RESIDANT EN QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET ZONES DE REVITALISATION RURALE

Appel à projets régional 2021 – Note de cadrage





## I - Contexte

Le Service Civique est un programme d'État en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État.

Avec le déploiement du Service Civique, il s'agit d'offrir aux jeunes, l'opportunité d'exprimer leur citoyenneté, au bénéfice de la cohésion sociale, de la solidarité et du mieux vivre ensemble, tout en alimentant leurs parcours de vie, d'engagement et vers l'autonomie.

La crise sanitaire de la COVID19 intervenue au printemps 2020, ses impacts sociaux et économiques, fragilisent fortement les jeunes. Afin d'apporter des réponses rapides et concrètes, le Gouvernement a lancé à l'été 2020, le plan « [#1jeune1solution](#) » assorti de moyens budgétaires conséquents permettant de déployer massivement les mesures et dispositifs inclus dans ce plan. Le développement du Service Civique et son accessibilité à tous les jeunes, notamment ceux durement frappés par la crise, figurent en bonne place parmi les dispositifs du plan "#1jeune1solution". Le Service Civique favorise en effet la remobilisation et la reprise de parcours des jeunes, tout en leur donnant un statut et des droits.

Dans ce contexte, **la DRAJES Occitanie lance le présent appel à projets régional**, financé par l'Agence du Service Civique.

## II - Objectifs de l'appel à projet

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir des actions régionales, départementales ou infra-départementales, permettant l'engagement en Service Civique, en particulier de jeunes avec moins d'opportunités, résidant

- dans les [quartiers de la politique de la ville](#) (QPV),
- dans les territoires ruraux, notamment les [zones de revitalisation rurale](#) (ZRR).

Ainsi les porteurs de projets concevront, initieront et développeront des actions structurantes, si possible modélisables, transférables et dans tous les cas, évaluées à l'issue de leur mise en œuvre.

Les actions devront cibler des territoires sur lesquels le Service Civique est peu ou pas développé à ce jour. Les porteurs de projets se rapprocheront des référents territoriaux Service Civique en SDJES, pour établir les diagnostics territoriaux des besoins et opportunités de développement.

A partir de ces diagnostics, les actions pourront notamment comprendre une phase d'ingénierie de projet permettant d'identifier les obstacles au développement des missions de Service Civique, ainsi que les freins à l'engagement des jeunes avec moins d'opportunités, et les actions à mettre en œuvre pour lever ces obstacles et freins.

Les porteurs de projets devront garantir un développement substantiel de l'accueil de volontaires résidant sur les territoires susmentionnés, dès 2021, au-delà de leurs capacités et perspectives initiales d'accueil 2021, justifiant ainsi l'octroi d'une subvention spécifique dans le cadre du présent appel à projets.

Une attention particulière sera portée aux actions :

- favorisant l'engagement de jeunes fragilisés par les impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire COVID19,
- favorisant l'engagement de jeunes [en situation de handicap](#),
- permettant l'engagement de jeunes mineurs (de 16 à 18 ans),
- s'appuyant sur des partenariats structurants avec des collectivités territoriales,
- favorisant la construction de parcours d'engagement des jeunes volontaires.

Les projets devront dans tous les cas, garantir le respect des [principes fondamentaux du Service Civique](#).

### III - Organismes éligibles

Sont éligibles les organismes agréés pour l'accueil de volontaires du Service Civique, dont le siège social est domicilié en région Occitanie ou disposant d'une antenne en Occitanie en 2021.

Les projets proposés pourront être régionaux, interdépartementaux, départementaux ou infra-départementaux.

Les organismes dont le projet sera retenu, déposeront si nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente (DRAJES, DSDEN-SDJES ou l'Agence du Service Civique), une demande d'avenant selon la procédure en vigueur en Occitanie ([formulaire de demande d'avenant](#) disponible sur le site Internet de la DRAJES), leur permettant d'ajouter à leur agrément, les missions et autorisations d'accueil de volontaires, nécessaires à la réalisation des actions.

### IV - Critères et procédure de sélection

*Les projets devront mettre en évidence la capacité des porteurs de projet à :*

- proposer et conduire des démarches conformes aux attendus exposés au point II de la présente note de cadrage, en termes d'objectifs, de modalités d'action et de publics,
- proposer des actions à effets leviers et permettant de développer substantiellement le nombre de jeunes engagés sur les territoires ciblés, dès 2021,
- initier ou développer des démarches innovantes, modélisables et transférables,
- inscrire les actions conduites, dans les réseaux d'acteurs existants, voire développer ou initier des partenariats territoriaux,
- concevoir une démarche d'évaluation intégrée,
- concevoir et présenter des budgets de projet, en cohérence avec les actions proposées.

Les porteurs de projets devront clairement mettre en évidence dans les projets présentés, la plus-value et les effets levier attendus par les soutiens financiers attribués via cet appel à projets.

#### *Constitution d'un comité de sélection des projets*

Un comité de sélection associant la DRAJES et des représentants des DSDEN-SDJES, en particulier celles concernées par les projets déposés, sera constitué et se réunira pour sélectionner les projets les plus pertinents.

### V - Bilans et évaluation des actions financées

Les organismes retenus s'engageront :

- à organiser des réunions de comité de pilotage des actions, a minima en début, en fin et à mi-action,
- à rendre compte autant que de besoins, sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

Dans les 2 mois suivant la fin des actions financées, les organismes retenus fourniront :

- un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire, extrait du formulaire unique de demande de subvention Cerfa n°12156 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>.
- une fiche d'évaluation dont le modèle sera annexé à l'arrêté/convention de financement. Cette fiche ne se substitue pas à l'évaluation intégrée mentionnée en paragraphe IV de la présente note de cadrage.

En l'absence de transmission de ces pièces, la DRAJES procédera au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

## VI – Procédure et règles de candidature à l'appel à projet

### a) *Composition du dossier de candidature*

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire unique de demande de subvention cerfa n°12156\*5 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les candidats ont la possibilité de joindre une note et des documents annexes.

### b) *Dépôt du dossier de candidature*

Le dossier de demande de subvention doit parvenir en double exemplaire à la DRAJES par voie postale à l'adresse suivante :

DRAJES Occitanie  
Pôle Jeunesse Engagement Vie Associative – Unité Service Civique  
à l'attention de Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique  
3, avenue Charles Flahault  
34094 MONTPELLIER cedex 5  
ainsi que par e-mail : [drjscs-occitanie-service-civique@jscs.gouv.fr](mailto:drjscs-occitanie-service-civique@jscs.gouv.fr)  
(mentionner « AAP SC 2021 jeunes des QPV/ZRR » dans l'objet du courriel)  
avant le **7 mai 2020 à minuit**, délai de rigueur.

### c) *Montant de la subvention*

Le montant total des subventions qui seront attribuées via cet appel à projets, est de 80 000 €.

### d) *Versement de la subvention*

Les dossiers seront instruits par les services (DRAJES et DSDEN-SDJES), puis examinés en comité de sélection.

Selon les montants de subvention attribués, les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention ou de conventions financières. Les subventions seront versées par la DRAJES Occitanie.

### e) *Calendrier*

- **2 avril 2021** : diffusion de l'appel à projets (mailing, Internet)
- **7 mai 2021 à minuit** : date limite de réception des projets par la DRAJES
- **3<sup>ème</sup> semaine de mai 2021** : commission de sélection des projets
- **Dernière semaine de mai 2021** : notification des décisions
- **Second semestre 2021** : mise en œuvre des actions

Les subventions attribuées couvriront une durée maximum de déroulement des actions, de 12 mois. Les contrats d'engagement des volontaires accueillis dans le cadre des actions financées, pourront se poursuivre au-delà de cette période.

## VII – Contacts

Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique  
DRAJES Occitanie – Site de Montpellier

✉ [drjscs-occitanie-service-civique@jscs.gouv.fr](mailto:drjscs-occitanie-service-civique@jscs.gouv.fr)

(mentionner « AAP SC 2021 jeunes des QPV/ZRR » dans l'objet du courriel)

☎ 04 67 10 14 42 (06 63 02 83 72)

**Direction de région académique, à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports Occitanie  
3, avenue Charles Flahault  
34094 Montpellier cedex 9**

**Rodolphe BERNEISE, Coordonnateur régional Service Civique**